

Présence de Castor d'Europe

Lieu-dit Desmoulines, commune de St-Loup-Lamairé (79600)

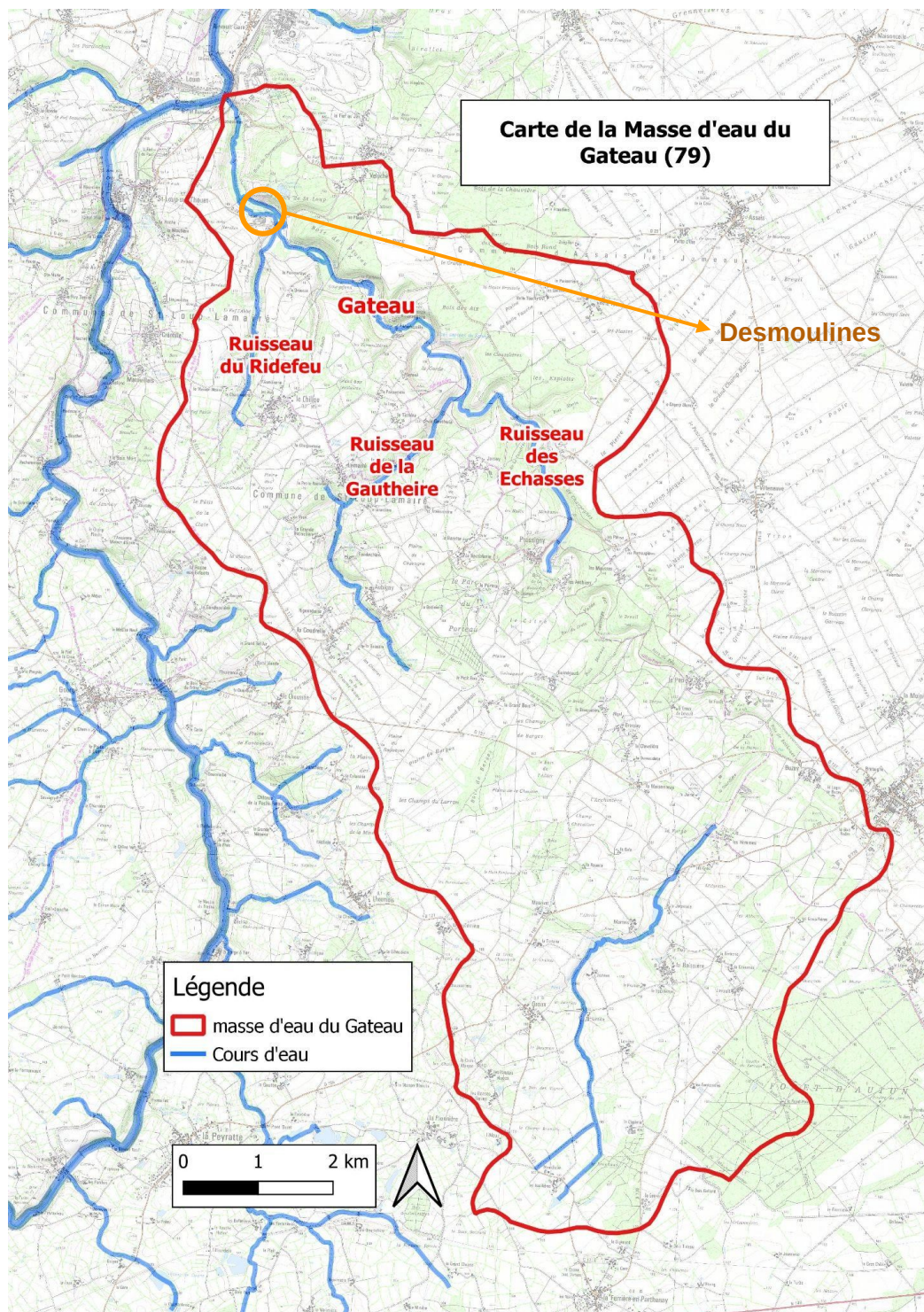
Desmoulines, description rapide du bâti et propriétaires actuels :

Au lieu-dit « Desmoulines », n°3 (79600 Saint-Loup Lamairé), se trouve sur le cours du Gâteau, une résidence secondaire constituée d'une maison d'habitation et de diverses dépendances, dont un porche ancien et des bâtiments industriels ruinés. Il s'agit d'un ancien moulin.

Les propriétaires indivis sont M. François Gargot (20 rue Alsace Lorraine à Poitiers), et Mme Claude Luccioni (sœur de François, appt 205, résidence Marie-Louise Troubat, 8 rue de la Vallée monnaie à Poitiers). Vu l'âge et l'état de santé des propriétaires, l'interlocuteur ordinaire des techniciens rivières du syndicat mixte de la vallée du Thouet et de l'OFB SD79 est Alexis Abramé (neveu et gendre des propriétaires), 1 chemin de Trainebot à Poitiers.

Situation de Desmoulines sur le Gâteau :

Le Gâteau est une petite rivière du bassin versant du Thouet dont il est un affluent rive droite, d'une longueur de 5 km environ passant d'une altitude de 95,41 m de sa source à Seneuil, à 78 m à son embouchure sur le Thouet. Le ruisseau coule dans une vallée ouverte et profonde creusée dans des terrains calcaires.



Carte de la localisation de Desmoulines dans la masse d'eau du Gâteau

A Desmoulines, soit à quelques centaines de mètres du Thouet, le ruisseau franchit une barre rocheuse granitique de plusieurs mètres d'altitude en deux points, la chute du canal usinier sous un petit pont qui alimentait les anciens bâtiments industriels, et la chute de la pelle qui passe sous la maison d'habitation. Cette barre rocheuse a entraîné dans les temps anciens la formation d'un étang dont l'emplacement semble matérialisé sur le plan cadastral par la parcelle 2699. La vue aérienne de mai 2024, montre une nappe d'eau de quelques mètres de large sur quelques dizaines de mètres de longueur formée avant la chute du petit pont. Au bord de la route (RD170), à l'est des bâtiments, est aménagé un trop-plein constitué d'un rebord en moellons de granit surmonté d'une jauge en fonte

pouvant être l'ancien repère légal du moulin. L'eau de ce trop-plein se déverse dans une buse qui contourne le portail d'accès à la propriété et se jette dans un ancien bief situé à droite du portail (à l'ouest). Sur la carte IGN et le découpage cadastral de Desmoulines, on distingue le cours actuel du Gâteau matérialisé en bleu et le cours ancien correspondant à la parcelle 2699.

Octobre 2024

Installation du Castor d'Europe sur le cours d'eau du Gâteau, au niveau d'un "ancien" plan d'eau (plan d'eau non entretenu où la végétation s'est bien développé sur les abords et à l'intérieur)

- Construction des 2 barrages, ce qui a recréé une zone humide
- Propriété privée avec un ancien moulin, et une maison de famille (maison secondaire utilisée par de nombreux membres de la famille) → propriété de Mme GARGOT Claude (sur Roanne 42) et Monsieur GARGOT François (sur Poitiers 86)
- Un membre de la famille, Monsieur ABRAME passe le plus souvent sur la zone. C'est lui qui a constaté la présence de branches au point 1 et 2 (voir carte) et a contacté le SMVT¹ (octobre 2024)
- Les propriétaires ont discuté de la présence du castor avec le SMVT (syndicat de rivière qui suit la zone). Cela les inquiète pour leur maison, leur jardin...

Cours d'eau du Gâteau : pas d'assec sur ce cours d'eau connu sur ce lieu-dit

3/12/2024 :

1ere prospection dans le marais

Présence de 2 barrages et 1 hutte



Barrage en appui du petit pont du canal usinier le 03/12/24



Hutte principale

Janvier 2025 :

1^{ère} caméra posée et 2^{ème} hutte trouvée à quelques dizaines de mètres de la première (il n'utilise plus la principale et se sert de la secondaire).



Niveau d'eau dans le jardin lors de la crue du 09/01/2025



Barrage en appui des vannages le 11/01/2025



Photo de la hutte secondaire 23/01/2025

Février 2025 :

Le castor crée une brèche dans le barrage du petit pont suite aux fortes pluies.

Observation d'une loutre d'europe



Photo barrage du pont suite à la brèche 06/02/2025

Mars 2025 :

Premier résultat du piège photo : 2 castors d'europe sont observés sur la zone humide.



Capture d'écrans de la vidéo montrant les 2 castors



Photo du barrage au niveau du pont 19/03/2025



Photo Barrage de la vanne 30/03/2025

Avril 2025 :

Les castors exploitent toujours la zone humide, de nombreuses coupes et écorçages frais sont observés. La hutte principale est entretenue.

Un castor est observé au piège-vidéo environ 1km en amont de la zone humide, sans pouvoir certifier qu'il s'agit d'un des 2 individus qui fréquentent régulièrement le site de Desmoulines.



Photo de la hutte principale 03/04/2025



Photo hutte secondaire 03/04/2025

20/05/2025 :

Le SMVT (Guillaume Charruau, Maëlle Martinez et Maxime Tujague) a organisé une rencontre avec les propriétaires à laquelle l'OFB-sd79 a participé (Tony Dahais, Enzo Damon et Sabrina Lefebvre).

A cette date, deux barrages et deux huttes sont recensés, dont 1 est utilisée (nommée la principale contrairement à ce qui a été observé dans l'hiver avec seulement l'utilisation de la hutte secondaire). La zone n'est accessible qu'en canoë et présente de nombreux arbres constituant une ressource alimentaire importante pour le castor.

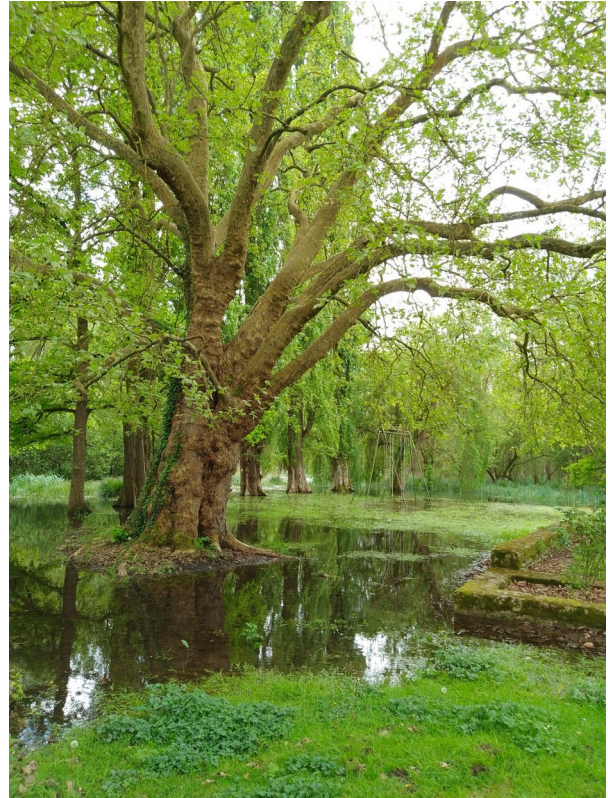
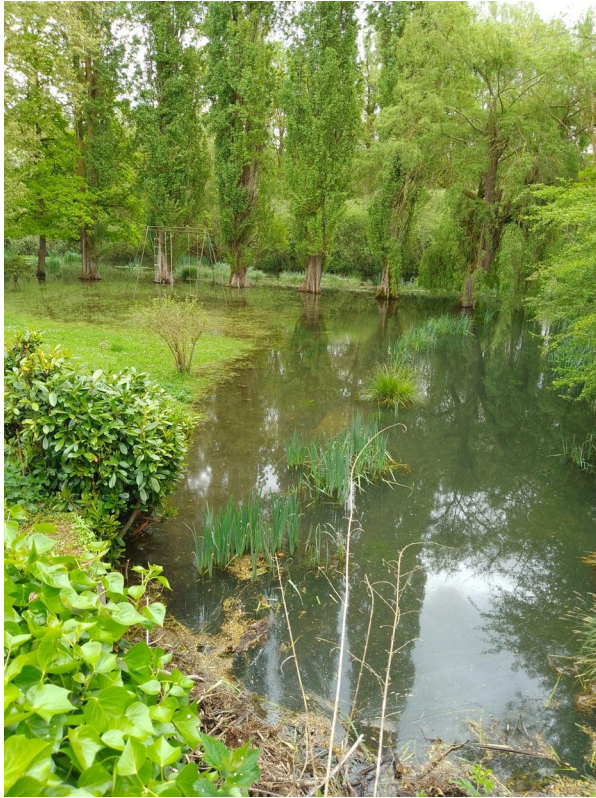


Photo de la hutte principale exploitée au 20/05/2025



Photo de la hutte secondaire

A cette date, le niveau de l'eau est en limite de berge du cours d'eau au niveau de la maison (photo de gauche) et le terrain habituellement hors d'eau est en partie ennoyé (photo de droite).



Photos des niveaux d'eau du 24/04/2025

18/06/2025 :

Un affût nocturne est organisé par le SMVT (Maëlle Martinez et Maxime Tujague) et l'OFB (Enzo Dalmon)

Aucun castor n'est observé.

Le niveau d'eau est redescendu.

11/08/2025 :

Monsieur Abramé constate la construction d'un troisième barrage sur le trop plein de l'ancien étang au bord de la RD170 qui génère un niveau d'eau correspondant au pic de la crue de janvier 25. L'eau s'est infiltrée dans le verger sur une grande partie du terrain.

20/08/2025 :

Monsieur Abramé contacte le SMVT qui prévient le SD79.

Les castors ont rehaussé les barrages récemment, mettant en eau une grande partie du jardin attenant à la maison : 40 cm d'eau au pied de la balançoire alors qu'en mai il n'y avait pas d'eau.

Monsieur Abramé est parti fin juillet et à son retour le 11/08 a constaté l'augmentation importante du niveau d'eau.

Nous sommes informés que Pierre Barret l'agriculteur qui exploite les prairies en bordure du Gâteau en amont du site, vient évacuer les bottes de foin de ses prairies (avec peine, on peut à peine passer en tracteur et il doit abattre un arbre pour y parvenir). Il constate qu'il ne pourra pas mettre de vaches dans ses prés en septembre contrairement à ses intentions car le terrain est détrempé et la clôture en bord de Gâteau submergée.

28/08/2025 :

Le SMVT (Guillaume Charruau, Maëlle Martinez) et le OFB-sd79 (Sabrina Lefebvre) se déplacent sur la zone pour voir l'évolution du milieu :

- 2 barrages rehaussés + 3ème barrage au niveau de la sortie proche de la route
- Les deux huttes ne semblent pas avoir été utilisées récemment → la hutte principale est endommagée par la chute d'un frêne (déraciné). Une partie de ses branches a été consommée par le castor.
- Prospection de la zone en canoë mais la navigation est difficile et les berges sont difficiles à observer. Il ne semble pas qu'une autre hutte soit construite dans la zone en eau.
- Zone en eau plus étendue qu'en mai (estimation environ 9 ha à confirmer sur les limites)
- Constat de coupes et de consommation de peupliers au sud de la zone récemment mise en eau
- Mise en place d'une caméra au niveau des vannages du moulin. Objectif savoir si des petits sont présents sur la zone et évaluer la fréquentation des animaux sur le barrage.

→ **supposition : les castors utilisent un terrier-hutte de substitution en raison des dommages constatés par la chute de l'arbre sur la hutte principale. Ce nouveau gîte pourrait nécessiter un niveau d'eau plus important pour en protéger l'accès, le castor a rehaussé les 2 barrages existants et a érigé le 3ème barrage. Ils ont de ce fait augmenté significativement les niveaux d'eau dans la zone humide et ennoyé une grande partie du terrain proche des bâtiments.**

Photos prises au mois d'août 2025 :



Vue sur l'élargissement



Vue sur le jardin avec la balançoire



Compteur d'eau en partie ennoyé



Barrage n°1 aux vannages devant la maison



Photo niveau d'eau à la balançoire



Photo de la hutte principale endommagée le 28/08/2025



Photo de la hutte secondaire inoccupée le 20/08/2025

10/09/2025 :

Les propriétaires de Desmoulines (M. François Gargot et Mme Claude Luccioni) écrivent au maire de St-Loup (Monsieur Bironneau Pascal) pour l'avertir de la situation et demander une dérogation pour intervenir sur les barrages de castors afin de limiter la montée des eaux. Celui-ci répond que ces questions ne sont pas de sa compétence et renvoie vers les techniciens rivières de la Vallée du Thouet et l'OFB.

17/09/25 :

Pas de terrier hutte observé, stabilisation du niveau d'eau, pas de nouveaux bois ajoutés au 3^{ème} barrage, 1 seul individu observé au piège-vidéo pour l'instant

SMVT : suivis de la zone et recherche d'un gîte

OFB : recherche d'information auprès des référents niveaux nationaux de l'OFB

Le SMVT fait réaliser un survol en drone de la zone permettant d'évaluer l'emprise de l'eau.

29/09/2025 :

Le niveau d'eau a encore monté, le regard sous le porche est plein d'eau et de l'eau s'écoule depuis une dépendance près de l'entrée.



Niveau de l'eau le 29/09/2025



Photo du 3eme barrage Hauteur chute Environ 0,70m



Photo du barrage du pont (complètement bouché, l'eau ne peut plus passer)

Échanges Paul Hurel (réfèrent national castor OFB) et sd79 :

- Les propriétaires sont dans la discussion et sont en attente de conseils. Présence du castor et de ses barrages, pour l'instant pas encore en période de hautes eaux : les biens pas en péril, mais possibilité de conflits si on ne fait rien → impact fort
- Pour castor, sensibilité gîte de mi-mars à mi-septembre → ne pas faire de dérangement sur cette période
- Si les barrages ne sont pas utiles pour l'utilisation des huttes, ils peuvent être écrêtés pour cela il faut validation DREAL avec demande de dérogation espèce protégée → l'avis au CNPN² peut être demandé : procédure plus longue, mais si hutte pas utilisée et urgence par rapport aux bâtiments : OFB devra faire avis technique

→ A confirmer s'il faut un arrêté préfectoral autorisant l'écrêtage ou un courrier autorisant le demandeur.

- Si barrages sont écrêtés, une surveillance est à mettre en place pour savoir si les castors vont reconstruire, à quelle hauteur et à quelle vitesse (environ 3 semaines). Possibilité de mettre une clôture électrique au niveau du barrage pour éviter la reconstruction ou mettre un siphon. Mais le castor peut boucher le siphon.
- Si besoin de matériaux ou matériel : voir financement extérieur
- Docs sera envoyé au SD-79

01/10/2025 :

Niveau d'eau à la balançoire : 70cm



Photo du niveau d'eau 01/10/25



Photo compteur d'eau 01/10/2025



Photo niveau d'eau à la balançoire

3/10/2025 :

Monsieur Abramé fait intervenir un huissier de justice qui réalise un constat des dégâts en cours et des limites d'usage des biens du fait des barrages à cette date.

21/10/2025 :

2 castors adultes observés au piège photos, pas de jeunes.

Le niveau d'eau a encore monté : présence d'eau sous le porche d'entrée. La maison n'est plus accessible en voiture.

4/11/2025 :

Organisation d'une prospection canoë et à pieds avec le propriétaire, l'OFB, le SMVT et des membres du réseau loutre et castor des Deux-Sèvres.

Objectif : recherche de terriers huttes, présence en amont sur le cours d'eau le Gâteau, autres zones de nourrissages.

Niveau d'eau à la balançoire : 75 cm

Lors de la prospection aucun gîte n'a été trouvé mais des abattages frais et présence de castoréum relevé.

Il a été mis en avant les risques pour la route et les habitations (maison mr abramé et moulin en aval) si la situation reste identique.

A l'issue de la prospection, il est convenu que la famille dépose une demande de dérogation en ligne concernant une action sur les barrages des castors.

L'intervention envisagée consistera dans l'élimination du barrage du trop-plein (puisque avant sa construction, les castors avaient un niveau d'eau leur permettant de s'alimenter et d'édifier leur habitat), voire un écrêtage des autres barrages puis un suivi et une pose éventuelle de clôture électrique pour empêcher la reconstruction.

L'objectif est d'atteindre le niveau du début de l'été 2025, supportable pour la famille et laissant un territoire submergé de plusieurs hectares favorable aux castors.

En cours :

- DREAL : demande de dérogation, selon les prospections du 4/11/2025

- Recherches d'indices

Contacts :

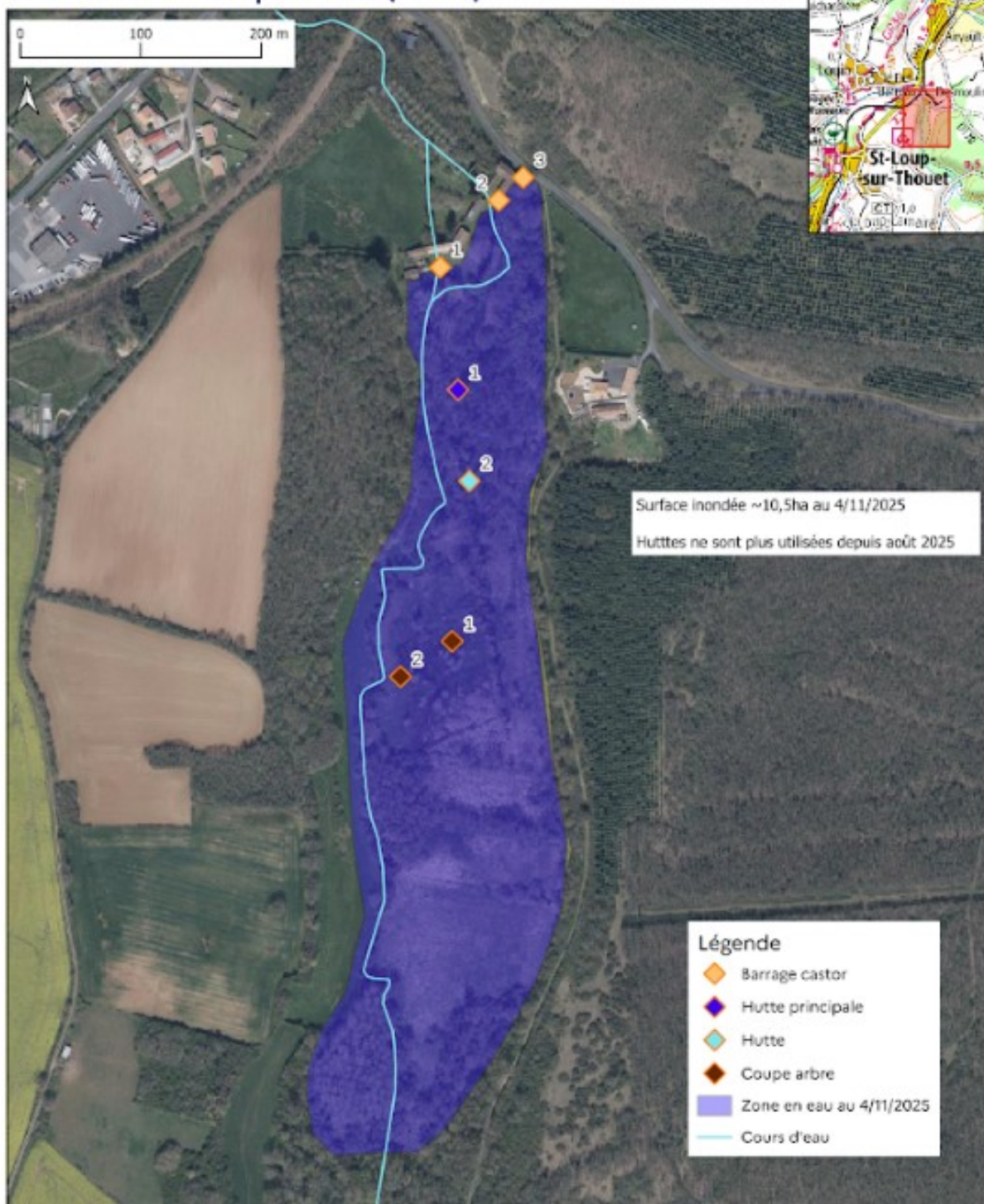
- SMVT : Guillaume CHARRUAUD et Maëlle MARTINEZ

- OFB : Tony DAHAIS

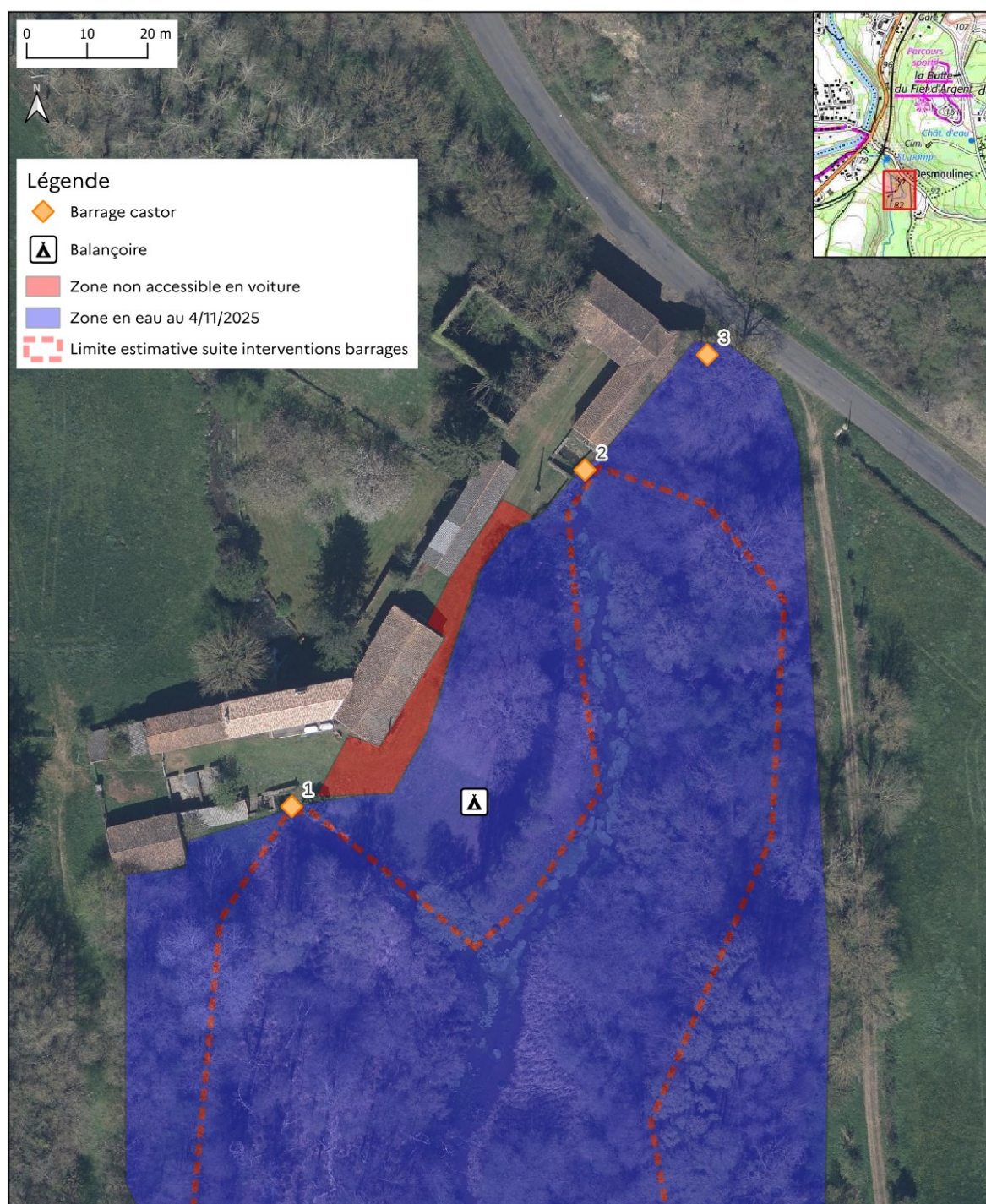
1 : SMVT = Syndicat mixte de la Vallée du Thouet

2 : CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

Suivi de la présence de Castor d'Europe au 4/11/2025 Desmoulines St-Loup-Lamairé (79600)



Présence du Castor d'Europe à proximité des bâtiments suite à la construction de barrages - Desmoulines St-Loup-Lamairé (79600)



Présence du Castor d'Europe Desmoulines St-Loup-Lamairé (79600)

